



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>35090</b>	De <b>M. David Habib</b> ( Socialistes et apparentés - Pyrénées-Atlantiques )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition écologique		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> > animaux	<b>Tête d'analyse</b> > Lutte contre le frelon asiatique	<b>Analyse</b> > Lutte contre le frelon asiatique.
Question publiée au JO le : <b>22/12/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>19/10/2021</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur la mise en place d'un plan de lutte contre le frelon asiatique. Depuis le début des années 2000, le frelon asiatique a fait son apparition sur le territoire français et il a aujourd'hui colonisé la quasi-totalité du pays, à l'exception de la Corse. Le frelon asiatique *vespa velutina* est un fléau pour les ruches de par la prédation directe exercée sur les abeilles mais également du fait du phénomène de paralysie que son vol stationnaire induit chez une ruche qui y est confrontée : incapable de sortir pour récolter ses ressources alimentaires, la colonie devient très affaiblie et vulnérable. Du fait de conditions climatiques propices (hiver et printemps doux), l'année 2020 s'est révélée très favorable au développement du frelon. Selon certaines estimations, la pression aurait été 4 à 5 fois supérieure à celle de l'année précédente. Cette année 2020 aura été particulièrement difficile pour les apiculteurs avec une pression très forte sur les ruches dans de nombreux territoires. Face à cela, force est de déplorer l'inaction de l'État dans la lutte contre ce ravageur. Bien qu'étant le premier pays colonisé en Europe, la France est aussi le plus inactif dans son soutien à l'apiculture. Depuis son apparition il y a environ 15 ans, la France n'a pas déployé de réel plan d'action. Contrairement à certains des voisins européens pourtant plus tardivement touchés, elle n'a pas mis en œuvre une lutte coordonnée pour protéger l'apiculture, fondée sur le piégeage de printemps des reines fondatrices, la destruction systématisée des nids et le soutien à la filière apicole dans la protection au rucher. Il lui demande donc quels moyens vont être mis en œuvre, dès aujourd'hui, pour lutter contre cette prolifération.